



1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024  
RÉUNION DES 1<sup>er</sup> ET 2 FEVRIER

## RESOLUTION N° 2024 / 001

### RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

**CONSIDERANT** la généralisation des mobilisations agricoles, depuis plusieurs jours, dans toute l'Europe ;

**CONSIDERANT** le mouvement engagé par les agriculteurs français et européens le 22 janvier dernier ;

**CONSIDERANT** que les agriculteurs corses, mobilisés depuis des décennies dans la défense de leur profession, participent à cette mobilisation générale ;

**CONSIDERANT** les difficultés rencontrées au plan général par les agriculteurs pour pouvoir vivre dignement de leur travail (réglementation européenne, hausse des coûts de production, difficulté d'accès au foncier et au crédit etc.) ;

**CONSIDERANT** qu'en Corse, ces difficultés sont amplifiées et aggravées, notamment par l'insularité et ses contraintes, la spéculation foncière et immobilière, des installations en baisse, et l'ensemble des problématiques structurelles et historiques qui n'ont jamais été réglées ;

**CONSIDERANT** que la civilisation agro-pastorale corse est un élément constitutif de l'identité collective du peuple corse ;

**CONSIDERANT** que le processus de discussion en cours entre la Corse et l'Etat d'une part, et la perspective globale d'une évolution de la politique agricole aux plans français et européen, doivent permettre de définir et d'adopter les règles et mesures de nature à garantir le développement d'une agriculture corse de production, orientée vers l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050 ;

## **L'ASSEMBLÉE DE CORSE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE**

**AFFIRMENT** solennellement leur attachement à l'agriculture corse et leur volonté de créer les conditions garantissant à tous les agricultrices et agriculteurs de pouvoir vivre dignement de leur travail ;

**ASSURENT** les agricultrices et agriculteurs mobilisés de leur soutien total ;

**ONT CONVENU**, avec les chambres d'agriculture et les organisations syndicales agricoles, d'une méthode et d'un calendrier de travail, impliquant l'ensemble des acteurs et territoires de l'île, visant à définir et proposer les conditions et mesures nécessaires à la construction d'une agriculture de production, orientée vers l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050 ;

**PROPOSERONT** ces mesures dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l'Etat, ainsi qu'à l'occasion du cycle de discussion engagé aux plans français et européen en suite de la mobilisation initiée le 22 janvier 2024 ;